

## 5.4 Interdiction de partager des aliments, breuvages, contenants, gourdes d'eau et ustensiles

Il est recommandé d'interdire le partage d'aliments, de breuvages, de contenants, de gourdes d'eau et d'ustensiles pour tous les élèves afin de protéger ceux ayant des allergies ou qui pourraient en développer<sup>1</sup>

### Rôles et responsabilités

Direction	Personnel scolaire	Tous les élèves et parents
Informé tous les parents sur le non-partage d'aliments, de breuvages, de contenants, de gourdes d'eau et d'ustensiles	<b>Enseignants, le personnel SDG/SDD :</b> Interdire à tous les élèves le partage d'aliments, de breuvages, de contenants, de gourdes d'eau et d'ustensiles et leur expliquer que c'est pour des raisons de sécurité.	Sensibiliser son enfant, à ne pas partager d'aliments, de breuvages, de contenants, de gourdes d'eau et d'ustensiles.

Tiré du « GUIDE DES BONNE PRATIQUES POUR LA GESTION DES ALLERGIES ALIMENTAIRES. EN MILIEU SCOLAIRE PRIMAIRE À MONTRÉAL. » page 16.

---